



Le **couvre-feu sanitaire** lié au Covid-19 est **prolongé jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juin 2020**.

Plus d'activités seront toutefois autorisées à partir du 15 mai.

Veuillez consulter, ci-dessous, la liste des lieux accessibles et les activités autorisées :

## Les lieux et les activités qui resteront fermés et interdits

Les plages	Resteront inaccessibles au public
Courses hippiques	Resteront inaccessibles au public
Événements et manifestations sportifs et culturels	Ne seront pas autorisés
Activités sportives individuelles/collectives	Ne seront pas autorisées
Casinos et discothèques	Ne seront pas autorisés
Marchés et foires	Resteront fermés
Centres commerciaux et arcades	Resteront fermés
Cinémas	Resteront fermés
Gymnases et salles de sports	Resteront fermés
Les Cours de justice	Resteront fermées   Opérationnelles que pour les demandes urgentes
Rassemblements religieux et socio-culturels	Ne seront pas autorisés
Mariages	Restriction sur le nombre de personnes dans l'assistance
Funérailles	Restriction sur le nombre de personnes dans l'assistance

## Les lieux accessibles et les activités autorisées à partir du 15 mai :

Accès aux supermarchés	Par ordre alphabétique, de lundi à samedi, entre 9 heures et 20 heures Selon les conditions existantes
Accès aux banques	Par ordre alphabétique Selon la formule utilisée pour l'accès aux supermarchés
Salons de coiffure	Par ordre alphabétique Selon les normes sanitaires préconisées
Boulangeries	Par ordre alphabétique Selon la formule utilisée pour l'accès aux supermarchés
Quincailleries	Par ordre alphabétique Selon la formule utilisée pour l'accès aux supermarchés
Stations de service	Accessibles   Aucune restriction
Pharmacies	Accessibles   Aucune restriction

- Les personnes âgées (senior citizens) seront autorisées dans les transports publics par ordre alphabétique et hors des heures de pointe.
- Les personnes âgées de moins de 18 ans ne seront pas autorisées à se déplacer, sauf en cas d'urgence.